



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLIKA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 18 décembre 2025 à 19h00 /
2025eko abenduaren 18ko biltzarra, arratseko 19:00ak

Date de la convocation / Deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
12 décembre 2025 / 2025eko abenduaren 12a	27	18

Etaient présents / Hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Frédéric CARRICABURU, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Jean Pierre MOUHICA, Sylvie MULLON, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémie SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA

Ont donné pouvoir / Ahalmena utzi dutenak :

Laetitia LAC (ek) à Jean Louis FOURNIER (ri)
 Bénédicte LUBERRIAGA (k) à Jean Pierre MOUHICA (ri)
 Antoine COGNAUD (k) à Pascal PEYREBLANQUE (ri)

Absents / Hor ez izenak : Nicolas DANEL, Sébastien GALARD, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS, Murielle ARREGUI, Thomas OYARZUN, Xalbat GARAT

Secrétaire de séance / idazkaria : Ann SIMON

2025-63 Modification du tableau des effectifs du personnel communal : promotion interne / Herriko langileen lanpostuen aldaketak : barne mailaz goratzea

Plusieurs agents de la commune remplissent les conditions personnelles pour pouvoir bénéficier d'un avancement de grade au titre de la promotion interne en 2025.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, il est donc proposé la modification du tableau des effectifs suivantes :

Services Techniques :

Création à partir du 1^{er} janvier 2026 d'un poste d'Agent de Maitrise à temps plein (ancien grade occupé : Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe). Fonctions occupées : agent électricien de la commune.

Service des écoles :

Création à partir du 1^{er} janvier 2026 d'un d'Agent de Maitrise à temps non complet à raison de 25H par semaine (ancien grade occupé : Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe). Fonctions occupées : agent en charge de l'entretien des bâtiments et du service de restauration scolaire.

Le Conseil municipal d'Ascan, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE la création, à compter du 1^{er} janvier 2026 :

- d'un poste d'Agent de Maitrise à temps complet aux Services Techniques pour le poste d'électricien.
- d'un poste d'Agent de Maitrise à temps non complet à raison de 25H par semaine au service des Écoles.

CHARGE le Maire des déclarations d'emploi correspondantes.

PRÉCISE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua galneko egun, hilabete eta urtean

Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,

Jean Louis FOURNIER

